

## Permis internationaux et échanges de permis étrangers : comment faire ?

Depuis septembre 2017, un nouveau service national traite toutes les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) et de permis de conduire internationaux (PCI), sauf celles des usagers domiciliés à Paris.

Le CERT (Centre d'expertise et de ressources des titres) de Nantes reçoit en moyenne chaque mois 22 000 dossiers et jusqu'à 90 000 appels, ou encore 1 mail toutes les minutes.

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu, un travail est en cours pour mieux informer les usagers des délais de traitement.

Pour faciliter la gestion des demandes le CERT de Nantes invite les usagers à :

- **-anticiper au maximum leur demande** de permis international ou d'échange
- **à vérifier sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) ou sur le site de l'ambassade du pays de destination si le PCI est obligatoire** ou si une traduction du permis de conduire français peut autoriser le titulaire à circuler

Il est rappelé :

- qu'il **n'y a pas d'accueil physique à la Préfecture de Nantes** pour les demandes de permis internationaux et des échanges de permis et qu'il est donc inutile de se déplacer à la préfecture.

- **que la démarche s'effectue uniquement par courrier (simple ou suivi) uniquement au service national** qui traite toutes les demandes, sauf si vous êtes domicilié à Paris (75) :

CERT PCI  
TSA 33524  
44035 Nantes Cedex 1  
ou  
CERT EPE  
TSA 63527  
44035 NANTES CEDEX 01

**Attention de bien joindre une enveloppe prêt à poster en lettre suivie 50 g**, libellée à vos nom et adresse et d'inscrire vos noms et prénoms au dos des photographies,

- que le **délai de traitement d'une demande de permis international est actuellement de 10 semaines, hors délais postaux.**

- S'agissant des permis internationaux demandés dans un cadre professionnel ( y compris personnels de la Défense), seules ces demandes sont considérées comme des urgences et donc traitées en priorité. Il est impératif que l'usager joigne une attestation de son employeur précisant la date de départ dès le début de la procédure, ce qui n'est pas le cas actuellement et retarde d'autant plus le traitement de l'ensemble des dossiers ,

Une nouvelle adresse dédiée au traitement exclusif de ces demandes est mise en place :

CERT PCI URGENCES PROFESSIONNELLES  
TSA 73528  
44035 NANTES CEDEX 1